

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **24e jour du mois de janvier 2022**, Par vidéoconférence, à compter de 17 h. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Isabelle Forcier, conseiller au poste numéro 1
- Andréanne Ladouceur, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présente :

- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2022-018

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que rédigé:

Adoptée

2022-019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-328 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 750 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 750 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS D'UNE PARTIE DES RUES ST-ROCH, BREAUT ET LETENDRE

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2022-328 : Adoption du règlement 2022-328 décrétant une dépense de 4 750 000 \$ et un emprunt de 4 750 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfections d'une partie des rues St-Roch, Breault et Letendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-328

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 750 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 750 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS D'UNE PARTIE DES RUES ST-ROCH, BREAUT ET LETENDRE

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources désire procéder à l'exécution de travaux de réfections d'une partie des rues St-Roch, Breault et Letendre ;

ATTENDU que l'article 556 de la Loi sur les cités et villes permet aux municipalités de ne pas soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter pour différents types de travaux si deux conditions sont réunies ;

ATTENDU que les travaux de réfections d'une partie des rues St-Roch, Breault et Letendre concernent la voirie et le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville de Val-des-Sources ;

ATTENDU que le Conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

ATTENDU que le Conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DECRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à effectuer les travaux de réfections d'une partie des rues St-Roch, Breault et Letendre pour un montant de 4 750 000 \$ selon l'estimation préparée par la trésorière Manon Carrier ainsi que la firme Avizo en date du 19 janvier 2022, incluant les frais, les

taxes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à dépenser une somme de 4 750 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à emprunter un montant de 4 750 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

Annexe A

Réfections une partie des rues Saint-Roch, Breault et Letendre

Coûts des travaux (Selon l'estimation de la firme Avizo en date du 19 janvier 2022)

Rue Saint-Roch	1 316 527 \$
Rue Breault	1 838 716 \$
Rue Letendre	420 947 \$
	3 576 190 \$
Imprévus de 10%	357 619 \$
	3 933 809 \$

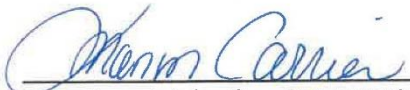
Honoraires	
Étude préliminaire	11 350 \$
Étude géotechnique	28 500 \$
Mandat plan et devis, surveillance de chantier	94 258 \$
Mandat de contrôle des matériaux	29 000 \$
	163 108 \$
Imprévus 10%	16 311 \$
Total - Honoraires	179 418 \$

Sous-total avant taxes	4 113 228 \$
Taxes au net	205 147 \$

Sous-total au net (1.049875)	4 318 375 \$
Frais de financement 10%	431 837 \$
GRAND TOTAL	4 750 212 \$

Règlement d'emprunt

4 750 000 \$


Préparée par la trésorière - Manon Carrier

24/01/2022
Date



Ville de Val-des-Sources
Réfection des rues Saint-Roch et Breault

Bordereau d'estimation des travaux

2022-01-25
21-1124

Article	Description du travail	Montant total
A	RUE BREault (ENTRE LES RUES MORILL ET SAINT-PHILIPPE)	1 433 194,70 \$
B	RUE SAINT-ROCH	1 316 527,40 \$
C	RUE BREault (ENTRE LES RUES SAINT-PHILIPPE ET DOYON)	405 520,80 \$
D	RUE LETENDRE	420 947,40 \$
	IMPRÉVUS (10%)	357 619,03 \$
	Sous-total :	3 933 809,33 \$
	TPS 5% :	196 690,47 \$
	TVQ 9,975% :	383 546,41 \$
	TOTAL	4 514 046,21 \$

Préparé par : Yacine FAKHFAKH, ing.

Révision: 01

Date: 2021-01-25


2022-01-27

Ville de Val-des-Sources

Réfection des rues Saint-Roch et Breault

Bordereau d'estimation des travaux

2022-01-25

21-1124



DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A RUE BREULT (ENTRE LES RUES MORILL ET SAINT-PHILIPPE)					
1,0 EAU POTABLE					
1,1	Conduites d'eau potable existantes à enlever	m.lin.	12	245,00 \$	2 940,00 \$
1,2	Conduites d'eau potable existantes à désaffecter	m.lin.	262	35,00 \$	9 170,00 \$
1,3	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie	forfait	1	35 000,00 \$	35 000,00 \$
1,4	Raccordement à l'existant	unité	2	5 250,00 \$	10 500,00 \$
1,5	Conduite d'eau potable de 150 mm de diamètre en PVC DR-18	m.lin.	311	325,00 \$	101 075,00 \$
1,6	Vanne de 150 mm de diamètre	unité	5	3 250,00 \$	16 250,00 \$
1,7	Poteau d'incendie	unité	3	12 000,00 \$	36 000,00 \$
1,8	Poteau d'incendie existant à enlever	unité	2	6 750,00 \$	13 500,00 \$
1,9	Branchements de service eau potable de 50 mm et moins	unité	15	1 250,00 \$	18 750,00 \$
1,10	Provision de branchements de service eau potable de 50 mm et moins	unité	5	1 450,00 \$	7 250,00 \$
1,11	Branchements de service eau potable de 100 mm et plus	unité	1	1 750,00 \$	1 750,00 \$
1,12	Chambre de compteur d'eau en béton armée	forfait	1	15 500,00 \$	15 500,00 \$
1,13	Isolant de conduite HI-60, 50 mm d'épaisseur	m. carré	20	28,00 \$	560,00 \$
1,14	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	311	6,50 \$	2 021,50 \$
SOUS-TOTAL 1,0 :					270 266,50 \$
2,0 ÉGOUT PLUVIAL					
2,1	Réseau d'égout pluvial existant à enlever	m.lin.	61	265,00 \$	16 165,00 \$
2,2	Réseau d'égout pluvial existant à désaffecter	m.lin.	191	45,00 \$	8 595,00 \$
2,3	Raccordement à l'existant	unité	3	5 750,00 \$	17 250,00 \$
2,4	Conduite d'égout pluvial de 375 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	210	405,00 \$	85 050,00 \$
2,5	Conduite d'égout pluvial de 450 mm de diamètre en en TBA classe IV	m.lin.	87	455,00 \$	39 585,00 \$
2,6	Puisard de béton 600 mm de diamètre, incluant conduite de raccordement	unité	10	4 000,00 \$	40 000,00 \$
2,7	Puisard existant à enlever	unité	3	3 500,00 \$	10 500,00 \$
2,8	Regard d'égout pluvial 1200 mm de diamètre	unité	3	6 750,00 \$	20 250,00 \$
2,9	Regard pluvial existant à enlever	unité	1	5 750,00 \$	5 750,00 \$
2,10	Regard pluvial existant à désaffecter	unité	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$
2,11	Regard existant à déplacer	unité	1	4 250,00 \$	4 250,00 \$
2,12	Branchements de service d'égout pluvial 150 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	14	1 250,00 \$	17 500,00 \$
2,13	Provision de branchements de service d'égout pluvial 150 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	5	1 450,00 \$	7 250,00 \$
2,14	Raccordement de drain de fondation existant	unité	4	2 250,00 \$	9 000,00 \$
2,15	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	297	12,00 \$	3 564,00 \$
2,16	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée à la réception finale	m.lin.	297	12,00 \$	3 564,00 \$
SOUS-TOTAL 2,0 :					292 773,00 \$



2022-01-27

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
3,0	ÉGOUT SANITAIRE				
3,1	Réseau d'égout sanitaire existant à enlever	m.lin.	34	265,00 \$	9 010,00 \$
3,2	Réseau d'égout sanitaire existant à désaffecter	m.lin.	257	45,00 \$	11 565,00 \$
3,3	Raccordement à l'existant	unité	3	5 750,00 \$	17 250,00 \$
3,4	Conduite d'égout pluvial de 200 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	294	355,00 \$	104 370,00 \$
3,5	Regard d'égout sanitaire 1200 mm de diamètre	unité	3	6 750,00 \$	20 250,00 \$
3,6	Regard sanitaire existant à désaffecter	unité	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$
3,7	Branchements de service d'égout sanitaire 125 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	14	1 250,00 \$	17 500,00 \$
3,8	Provision de branchements de service d'égout sanitaire 125 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	5	1 450,00 \$	7 250,00 \$
3,9	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	294	12,00 \$	3 528,00 \$
3,10	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée à la réception finale	m.lin.	294	12,00 \$	3 528,00 \$
3,11	Surexcavation de l'assise	m. cube	30	45,00 \$	1 350,00 \$
SOUS-TOTAL 3,0 :					200 101,00 \$
4,0	TRAVAUX DE VOIRIE				
4,1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
4,2	Planage de 1,5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	76	38,00 \$	2 888,00 \$
4,3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	3 269	15,00 \$	49 035,00 \$
4,4	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et sa mise en place	m. cube	50	225,00 \$	11 250,00 \$
4,5	Drain de fondation 150 mm de diamètre	m.lin.	613	40,00 \$	24 520,00 \$
4,6	Sous-fondation, MG-112, 300 mm d'épaisseur	m.carré	3 269	21,00 \$	68 649,00 \$
4,7	Sous-fondation, MG-56, 250 mm d'épaisseur	m.carré	3 269	18,00 \$	58 842,00 \$
4,8	Sous-fondation, MG-20, 150 mm d'épaisseur	m.carré	3 269	15,00 \$	49 035,00 \$
4,9	Membrane géotextile	m.carré	3 269	4,80 \$	15 691,20 \$
4,10	Ajustement de structures existantes	unité	2	3 750,00 \$	7 500,00 \$
SOUS-TOTAL 4,0 :					299 410,20 \$
5,0	TRAVAUX DE PAVAGE ET MARQUAGE DE CHAUSSEE				
5,1	Pavage couche de base, 60 mm d'épaisseur de ESG-14	m.carré	3 269	25,00 \$	81 725,00 \$
5,2	Pavage couche de surface, 40 mm d'épaisseur de ESG-10	m.carré	3 269	20,00 \$	65 380,00 \$
5,3	Marquage de chaussée	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL 5,0 :					148 105,00 \$
6,0	TROTTOIRES ET BORDURES				
6,1	Enlèvement et disposition des trottoirs existants	m.lin.	590	28,00 \$	16 520,00 \$
6,2	Enlèvement et disposition des bordures existantes	m.lin.	16	12,00 \$	192,00 \$
6,3	Trottoirs de béton de 1,5 m de large	m.carré	4	195,00 \$	780,00 \$
6,4	Bordure de béton de 200 mm de large	m.lin.	608	95,00 \$	57 760,00 \$
SOUS-TOTAL 6,0 :					75 252,00 \$


2022-01-27

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
7,0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
7,1	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale - 100 mm d'épaisseur	m.carré	1 624	18,00 \$	29 232,00 \$
7,2	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en béton bitumineux	m.carré	155	95,00 \$	14 725,00 \$
7,3	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en béton	m.carré	31	195,00 \$	6 045,00 \$
7,4	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en dalles de béton	m.carré	6	165,00 \$	990,00 \$
7,5	Réfection de murets privés en blocs imbriqués	m.carré	2	375,00 \$	750,00 \$
7,6	Réfection d'aménagement paysager privé – Haies de cèdres	m.lin.	24	285,00 \$	6 840,00 \$
7,7	Réfection d'aménagement paysager privé (Plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.lin.	1	205,00 \$	205,00 \$
7,8	Clôture existante	m.lin.	20	185,00 \$	3 700,00 \$
7,9	Réfection du site des travaux	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
SOUS-TOTAL 7,0 :					67 487,00 \$
8,0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS				
8,1	Gestion des sols contaminés	forfait	1	45 000,00 \$	45 000,00 \$
SOUS-TOTAL 8,0 :					45 000,00 \$
9,0	DIVERS				
9,1	Excavation 1 ^{re} classe	m.cube	30	120,00 \$	3 600,00 \$
9,2	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
9,3	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
9,4	Bureau de chantier	forfait	1	14 000,00 \$	14 000,00 \$
9,5	Fouille exploratoire	m.cube	30	40,00 \$	1 200,00 \$
9,6	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
SOUS-TOTAL 9,0 :					34 800,00 \$
TOTAL 1,0 à 9,0 :					1 433 194,70 \$



2022-01-27

Ville de Val-des-Sources
Réfection des rues Saint-Roch et Breault

Bordereau d'estimation des travaux

2022-01-25
21-1124

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	RUE SAINT-ROCH				
10,0	EAU POTABLE				
10,1	Conduites d'eau potable existantes à enlever	m.lin.	11	245,00 \$	2 695,00 \$
10,2	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie	forfait	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$
10,3	Raccordement à l'existant	unité	3	5 250,00 \$	15 750,00 \$
10,4	Conduite d'eau potable de 150 mm de diamètre en PVC DR-18	m.lin.	272	325,00 \$	88 400,00 \$
10,5	Vanne de 150 mm de diamètre	unité	8	3 250,00 \$	26 000,00 \$
10,6	Poteau d'incendie	unité	3	12 000,00 \$	36 000,00 \$
10,7	Poteau d'incendie existant à enlever	unité	2	6 750,00 \$	13 500,00 \$
10,8	Branchements de service eau potable de 50 mm et moins	unité	16	1 250,00 \$	20 000,00 \$
10,9	Provision de branchements de service eau potable de 50 mm et moins	unité	6	1 750,00 \$	10 500,00 \$
10,10	Isolant de conduite HI-60, 50 mm d'épaisseur	m. carré	20	28,00 \$	560,00 \$
10,11	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	272	6,50 \$	1 768,00 \$
SOUS-TOTAL 10,0 :					245 173,00 \$
11,0	ÉGOUT PLUVIAL				
11,1	Raccordement à l'existant	unité	1	5 750,00 \$	5 750,00 \$
11,2	Conduite d'égout pluvial de 375 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	14	405,00 \$	5 670,00 \$
11,3	Conduite d'égout pluvial de 450 mm de diamètre en en TBA classe IV	m.lin.	253	455,00 \$	115 115,00 \$
11,4	Puisard de béton 600 mm de diamètre, incluant conduite de raccordement	unité	14	4 000,00 \$	56 000,00 \$
11,5	Puisard existant à enlever	unité	3	3 500,00 \$	10 500,00 \$
11,6	Regard d'égout pluvial 1200 mm de diamètre	unité	3	6 750,00 \$	20 250,00 \$
11,7	Branchements de service d'égout pluvial 150 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	16	1 250,00 \$	20 000,00 \$
11,8	Provision de branchements de service d'égout pluvial 150 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	6	1 450,00 \$	8 700,00 \$
11,9	Raccordement de drain de fondation existant	unité	2	2 250,00 \$	4 500,00 \$
11,10	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	267	12,00 \$	3 204,00 \$
11,11	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée à la réception finale	m.lin.	267	12,00 \$	3 204,00 \$
SOUS-TOTAL 11,0 :					252 893,00 \$


2022-01-27

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
12,0	ÉGOUT SANITAIRE				
12,1	Réseau d'égout sanitaire existant à enlever	m.lin.	12	265,00 \$	3 180,00 \$
12,2	Raccordement à l'existant	unité	5	5 750,00 \$	28 750,00 \$
12,3	Conduite d'égout sanitaire de 200 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	15	355,00 \$	5 325,00 \$
12,4	Conduite d'égout sanitaire de 250 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	276	445,00 \$	122 820,00 \$
12,5	Regard d'égout sanitaire 900 mm de diamètre	unité	1	6 250,00 \$	6 250,00 \$
12,6	Regard d'égout sanitaire 1200 mm de diamètre	unité	4	6 750,00 \$	27 000,00 \$
12,7	Regard sanitaire existant à enlever	unité	2	5 750,00 \$	11 500,00 \$
12,8	Branchements de service d'égout sanitaire 125 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	16	1 250,00 \$	20 000,00 \$
12,9	Provision de branchements de service d'égout sanitaire 125 mm de diamètre en PVC DR-28	unité	6	1 450,00 \$	8 700,00 \$
12,10	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	291	12,00 \$	3 492,00 \$
12,11	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée à la réception finale	m.lin.	291	12,00 \$	3 492,00 \$
12,12	Surexcavation de l'assise	m. cube	30	45,00 \$	1 350,00 \$
SOUS-TOTAL 12,0 :					241 859,00 \$
13,0	TRAVAUX DE VOIRIE				
13,1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	16 000,00 \$	16 000,00 \$
13,2	Planage de 1,5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	103	38,00 \$	3 914,00 \$
13,3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	2 928	15,00 \$	43 920,00 \$
13,4	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et sa mise en place	m. cube	50	225,00 \$	11 250,00 \$
13,5	Drain de fondation 150 mm de diamètre	m.lin.	490	40,00 \$	19 600,00 \$
13,6	Sous-fondation, MG-112, 300 mm d'épaisseur	m.carré	2 928	21,00 \$	61 488,00 \$
13,7	Sous-fondation, MG-56, 250 mm d'épaisseur	m.carré	2 928	18,00 \$	52 704,00 \$
13,8	Sous-fondation, MG-20, 150 mm d'épaisseur	m.carré	2 928	15,00 \$	43 920,00 \$
13,9	Membrane géotextile	m.carré	2 928	4,80 \$	14 054,40 \$
13,10	Ajustement de structures existantes	unité	5	3 750,00 \$	18 750,00 \$
SOUS-TOTAL 13,0 :					285 600,40 \$
14,0	TRAVAUX DE PAVAGE ET MARQUAGE DE CHAUSSEE				
14,1	Pavage couche de base, 60 mm d'épaisseur de ESG-14	m.carré	2 928	25,00 \$	73 200,00 \$
14,2	Pavage couche de surface, 40 mm d'épaisseur de ESG-10	m.carré	2 928	20,00 \$	58 560,00 \$
14,3	Marquage de chaussée	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL 14,0 :					132 760,00 \$
15,0	TROTTOIRES ET BORDURES				
15,1	Enlèvement et disposition des trottoirs existants	m.lin.	468	28,00 \$	13 104,00 \$
15,2	Trottoirs de béton de 1,5 m de large	m.carré	16	195,00 \$	3 120,00 \$
SOUS-TOTAL 15,0 :					16 224,00 \$



2022-01-27

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
16,0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
16,1	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale - 100 mm d'épaisseur	m.carré	512	18,00 \$	9 216,00 \$
16,2	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en béton bitumineux	m.carré	136	95,00 \$	12 920,00 \$
16,3	Réfection d'entrées de cour, d'allées ou de trottoirs privés en gravier	m.carré	9	58,00 \$	522,00 \$
16,4	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en béton	m.carré	6	195,00 \$	1 170,00 \$
16,5	Réfection d'entrées de cour, d'allées ou de trottoirs privés en pierres plates naturelles	m.carré	1	78,00 \$	78,00 \$
16,6	Réfection de murets privés en blocs imbriqués	m.carré	12	375,00 \$	4 500,00 \$
16,7	Réfection de bordures privées préfabriquées en béton (Bordure universelle)	m.lin.	4	87,00 \$	348,00 \$
16,8	Réfection de bordures privées en béton coulées en place	m.lin.	1	184,00 \$	184,00 \$
16,9	Réfection de marches privées en béton	m.carré	10	260,00 \$	2 600,00 \$
16,10	Réfection d'aménagement paysager privé – Haies de cèdres	m.lin.	8	285,00 \$	2 280,00 \$
16,11	Réfection du site des travaux	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
SOUS-TOTAL 16,0 :					38 818,00 \$
17,0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS				
17,1	Gestion des sols contaminés	forfait	1	60 000,00 \$	60 000,00 \$
SOUS-TOTAL 17,0 :					60 000,00 \$
18,0	DIVERS				
18,1	Excavation 1 ^{re} classe	m.cube	100	120,00 \$	12 000,00 \$
18,2	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
18,3	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
18,4	Bureau de chantier	forfait	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
18,5	Fouille exploratoire	m.cube	30	40,00 \$	1 200,00 \$
18,6	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
SOUS-TOTAL 18,0 :					43 200,00 \$
TOTAL 10,0 à 18,0 :					1 316 527,40 \$


2022-01-27

Ville de Val-des-Sources
Réfection des rues Saint-Roch et Breault
Bordereau d'estimation des travaux

2022-01-25
21-1124

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	RUE BREAUT (ENTRE LES RUES SAINT-PHILIPPE ET DOYON)				
19,0	ÉGOUT PLUVIAL				
19,1	Réseau d'égout pluvial existant à enlever	m.lin.	21	265,00 \$	5 565,00 \$
19,2	Conduite d'égout pluvial de 200 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	69	355,00 \$	24 495,00 \$
19,3	Puisard de béton 600 mm de diamètre, incluant conduite de raccordement	unité	4	4 000,00 \$	16 000,00 \$
19,4	Raccordement de drain de fondation existant	unité	6	2 250,00 \$	13 500,00 \$
19,5	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	69	12,00 \$	828,00 \$
19,6	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée à la réception finale	m.lin.	69	12,00 \$	828,00 \$
SOUS-TOTAL 19,0 :					61 216,00 \$
20,0	TRAVAUX DE VOIRIE				
20,1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
20,2	Planage de 1,5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	42	38,00 \$	1 596,00 \$
20,3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	1 436	15,00 \$	21 540,00 \$
20,4	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et sa mise en place	m. cube	50	225,00 \$	11 250,00 \$
20,5	Drain de fondation 150 mm de diamètre	m.lin.	261	40,00 \$	10 440,00 \$
20,6	Sous-fondation, MG-112, 300 mm d'épaisseur	m.carré	1 436	21,00 \$	30 156,00 \$
20,7	Sous-fondation, MG-56, 250 mm d'épaisseur	m.carré	1 436	18,00 \$	25 848,00 \$
20,8	Sous-fondation, MG-20, 150 mm d'épaisseur	m.carré	1 436	15,00 \$	21 540,00 \$
20,9	Membrane géotextile	m.carré	1 436	4,80 \$	6 892,80 \$
20,10	Ajustement de structures existantes	unité	4	3 750,00 \$	15 000,00 \$
SOUS-TOTAL 20,0 :					154 262,80 \$
21,0	TRAVAUX DE PAVAGE ET MARQUAGE DE CHAUSSÉE				
21,1	Pavage couche de base, 60 mm d'épaisseur de ESG-14	m.carré	1 436	25,00 \$	35 900,00 \$
21,2	Pavage couche de surface, 40 mm d'épaisseur de ESG-10	m.carré	1 436	20,00 \$	28 720,00 \$
21,3	Marquage de chaussée	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL 21,0 :					65 620,00 \$
22,0	TROTTOIRS ET BORDURES				
22,1	Enlèvement et disposition des trottoirs existants	m.lin.	169	28,00 \$	4 732,00 \$
22,2	Enlèvement et disposition des bordures existantes	m.lin.	42	12,00 \$	504,00 \$
22,3	Bordure de béton de 200 mm de large	m.lin.	268	95,00 \$	25 460,00 \$
SOUS-TOTAL 22,0 :					30 696,00 \$

2022-01-27

2022-01-27
Page E8 de E11

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
23,0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
23,1	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale - 100 mm d'épaisseur	m.carré	451	18,00 \$	8 118,00 \$
23,2	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en béton bitumineux	m.carré	80	95,00 \$	7 600,00 \$
23,3	Réfection d'entrées de cour, d'allées ou de trottoirs privés en gravier	m.carré	11	58,00 \$	638,00 \$
23,4	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en béton	m.carré	2	195,00 \$	390,00 \$
23,5	Réfection d'aménagement paysager privé – Haies de cèdres	m.lin.	2	285,00 \$	570,00 \$
23,6	Réfection d'aménagement paysager privé (Plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.lin.	2	205,00 \$	410,00 \$
23,7	Réfection du site des travaux	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
SOUS-TOTAL 23,0 :					22 726,00 \$
24,0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS				
24,1	Gestion des sols contaminés	forfait	1	50 000,00 \$	50 000,00 \$
SOUS-TOTAL 24,0 :					50 000,00 \$
25,0	DIVERS				
25,1	Excavation 1 ^{re} classe	m.cube	60	120,00 \$	7 200,00 \$
25,2	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
25,3	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
25,4	Fouille exploratoire	m.cube	20	40,00 \$	800,00 \$
25,5	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	8 000,00 \$	8 000,00 \$
SOUS-TOTAL 25,0 :					21 000,00 \$
TOTAL 18,0 à 25,0 :					405 520,80 \$


2022-01-27



Ville de Val-des-Sources
Réfection des rues Saint-Roch et Breault

Bordereau de soumission

2022-01-25
21-1124

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	RUE LETENDRE				
26,0	ÉGOUT PLUVIAL				
26,1	Conduite d'égout pluvial de 200 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	78	355,00 \$	27 690,00 \$
26,2	Puisard de béton 600 mm de diamètre, incluant conduite de raccordement	unité	4	4 000,00 \$	16 000,00 \$
26,3	Raccordement de drain de fondation existant	unité	8	2 250,00 \$	18 000,00 \$
26,4	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	78	12,00 \$	936,00 \$
26,5	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée à la réception finale	m.lin.	78	12,00 \$	936,00 \$
SOUS-TOTAL 26,0 :					63 562,00 \$
27,0	TRAVAUX DE VOIRIE				
27,1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
27,2	Planage de 1,5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	103	38,00 \$	3 914,00 \$
27,3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	1 448	15,00 \$	21 720,00 \$
27,4	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et sa mise en place	m. cube	50	225,00 \$	11 250,00 \$
27,5	Drain de fondation 150 mm de diamètre	m.lin.	267	40,00 \$	10 680,00 \$
27,6	Sous-fondation, MG-112, 300 mm d'épaisseur	m.carré	1 448	21,00 \$	30 408,00 \$
27,7	Sous-fondation, MG-56, 250 mm d'épaisseur	m.carré	1 448	18,00 \$	26 064,00 \$
27,8	Sous-fondation, MG-20, 150 mm d'épaisseur	m.carré	1 448	15,00 \$	21 720,00 \$
27,9	Membrane géotextile	m.carré	1 448	4,80 \$	6 950,40 \$
27,10	Ajustement de structures existantes	unité	2	3 750,00 \$	7 500,00 \$
SOUS-TOTAL 27,0 :					150 206,40 \$
28,0	TRAVAUX DE PAVAGE ET MARQUAGE DE CHAUSSÉE				
28,1	Pavage couche de base, 60 mm d'épaisseur de ESG-14	m.carré	1 448	25,00 \$	36 200,00 \$
28,2	Pavage couche de surface, 40 mm d'épaisseur de ESG-10	m.carré	1 448	20,00 \$	28 960,00 \$
28,3	Marquage de chaussée	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL 28,0 :					66 160,00 \$
29,0	TROTTOIRES ET BORDURES				
29,1	Enlèvement et disposition des trottoirs existants	m.lin.	236	28,00 \$	6 608,00 \$
29,2	Enlèvement et disposition des bordures existantes	m.lin.	31	12,00 \$	372,00 \$
29,3	Bordure de béton de 200 mm de large	m.lin.	266	95,00 \$	25 270,00 \$
SOUS-TOTAL 29,0 :					32 250,00 \$


2022-01-27

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
30,0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
30,1	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale - 100 mm d'épaisseur	m.carré	293	18,00 \$	5 274,00 \$
30,2	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en béton bitumineux	m.carré	55	95,00 \$	5 225,00 \$
30,3	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en pavé uni	m.carré	2	175,00 \$	350,00 \$
30,4	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés en dalles de béton	m.carré	2	165,00 \$	330,00 \$
30,5	Réfection d'aménagement paysager privé – Haies de cèdres	m.lin.	48	285,00 \$	13 680,00 \$
30,6	Réfection d'aménagement paysager privé (Plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.lin.	6	205,00 \$	1 230,00 \$
30,7	Clôture existante	m.lin.	8	185,00 \$	1 480,00 \$
30,8	Réfection du site des travaux	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
SOUS-TOTAL 30,0 :					32 569,00 \$
31,0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS				
31,1	Gestion des sols contaminés	forfait	1	50 000,00 \$	50 000,00 \$
SOUS-TOTAL 31,0 :					50 000,00 \$
32,0	DIVERS				
32,1	Excavation 1 ^{re} classe	m.cube	100	120,00 \$	12 000,00 \$
32,2	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
32,3	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
32,4	Fouille exploratoire	m.cube	30	40,00 \$	1 200,00 \$
32,5	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	8 000,00 \$	8 000,00 \$
SOUS-TOTAL 32,0 :					26 200,00 \$
TOTAL 26,0 à 32,0 :					420 947,40 \$



2022-01-27

Adoptée

2022-020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-55 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2022-329 modifiant le règlement 2002-55 constituant le comité consultatif d'urbanisme:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-329

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-55 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que le territoire de Val-des-Sources est déjà régi par un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 2002-55;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Isabelle Forcier et qu'un projet de règlement a été déposé à une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DECRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1-

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 –

L'article 3.2 est modifié et doit se lire de la façon suivante :

« 3.2 COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité est composé de sept (7) membres, dont au moins deux (2) membres du Conseil. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil. La composition du Comité doit, autant que possible, favoriser une représentation équitable des citoyens de tous les secteurs géographiques de la municipalité. »

ARTICLE 3 –

L'article 3.5 est modifié et doit se lire de la façon suivante :

« 3.5 MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ

La durée du mandat de deux (2) des membres est fixée à deux (2) ans à compter de leur nomination.

La durée du mandat de trois (3) des membres est fixée à un (1) an à compter de leur nomination.

Suite à un mandat de deux ans, un membre se verra attribuer un mandat d'un (1) an.

Suite à un mandat d'un (1) an, un membre se verra attribuer un mandat de 2 ans.

De façon à ce qu'une partie des membres du comité soit renouvelée chaque année.

Le mandat de chacun des membres peut être renouvelé sur résolution du Conseil.

En cas de démission ou d'absence non motivée à trois (3) réunions successives, le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant. »

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté

2022-021

VENTE D'UN TERRAIN À YVES THIBODEAU (RUE NOËL)

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Yves Thibodeau concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain adjacent au 410 rue Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende une partie du lot 3 170 516 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond d'une superficie approximative de 11,62 mètres carrés (125 pieds carrés) et ce pour un montant de 500 \$;



QUE tous les frais professionnels liés à la transaction de la propriété seront à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à cette transaction.

Adoptée

2022-022

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-324 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 480 000\$ ET UN EMPRUNT DE 480 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN.

ATTENDU QUE le règlement 2021-324 autorisant l'acquisition de terrain décrétant un emprunt de 480 000 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 9 août 2021 ;

ATTENDU QU'UN règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseiller Isabelle Forcier et résolu :

QUE l'article 2 du règlement 2021-324 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2

Le conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à acquérir les lots 3 171 728, 3 171 660, et parties des lots 6 342 180 et 5 662 425 tels que décrits sur les plans présentés aux annexes 1 et 2 faisant partie intégrante de ce règlement.

ANNEXE 1



ANNEXE 2:



Adoptée

2022-023

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) POUR LA RÉSIDENCE CASTONGUAY PHASE 2

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet d'agrandissement de la Résidence Castonguay, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adoptée

2022-024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 17 h 05.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière